

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 13 avril 2023 – 20h30

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

<u>Présents</u>: Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, CAMPS Céline, Magalie OUDIN, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, Vincent THOMAS, RENAUD Pascal

Absents/Excusés: Pierre JOUGLA, Anaïs COUVEIGNES, Christopher ALQUIER, Charles CLERC,

Roger DAVIOT, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire: Alain BENAZECH

Monsieur Alain BENAZECH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023.

ORDRE DU JOUR:

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de 79.49 %

-	La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de	23.58 %
-	La Taxe d'Habitation au taux de	16.53 %

Subventions aux associations 2023.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2023 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers St Paul Cap de Joux 300.00 €
 - Association USEP Guitalens-l'Albarède (voyages 2022-2023) 750.00 €

- Croix Rouge 100.00 €

Ecole de Foot Pays d'Agout
 La Band'à VW
 Comité des Fêtes de Guitalens-l'Albarède
 Ping Pong St Paulais
 Au Pays Imaginaire
 Foyer Socio-éducatif collège Vielmur
 MAM « Ô comme 3 pommes »
 50 € par enfant (9 enfants)
 50 € par enfant (6 enfants)
 50 € par enfant (10 enfants)
 50 € par enfant (10 enfants)

- MAM « O comme 3 pommes » 150 €
- Restos du cœur 100 €

- MJC Pays d'Agoût 50 € par enfant (6 enfants)

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- Association USEP Guitalens-l'Albarède 20.00 €/enfant.

Approbation des budgets 2023.

Monsieur le Maire présente les budgets 2023 :

Budget primitif Budget Communal 2023.

Section de fonctionnement Dépenses : 987 891.21 €

Recettes: 987 891.21 €

Section d'investissement Dépenses : 665 935.34 €

Recettes: 665 935.34 €

Budget primitif Service Assainissement 2023.

Section de fonctionnement Dépenses : 136 011.85 €

Recettes 136 011.85 €

Section d'investissement Dépenses : 114 989.47 €

Recettes: 114 989.47 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité.

Questions diverses:

- En raison de la vétusté du système de chauffage actuel qui nécessiterait de lourdes réparations onéreuses, il a été décidé de stopper cette installation.
- Dans le cadre des économies nécessaires suite à la hausse du prix de l'électricité, la question de l'éclairage public est rediscutée. A l'heure actuelle, 1 point lumineux sur 2 est arrêté sur l'avenue de cocagne et la route d'agde. Une réflexion est menée sur, soit éteindre l'ensemble de l'éclairage public la nuit (hors points dangereux) comme cela est le cas dans beaucoup de communes, soit d'étendre l'extinction de 50% des lampadaires à l'ensemble de la commune. Il est rappelé qu'environ 260 points lumineux sont présents sur Guitalens-l'Albarède. Enfin, Monsieur le Maire explique qu'à chaque panne, un passage au LED est réalisé.
- Étude sur l'équipement à 100% LED de l'école
- URBASOLAR: comme voté lors de la dernière réunion, le bail avec la société Urbasolar a été signé. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après négociations, le loyer est fixé à 4 000 €/ha contre 3 000 € prévu initialement.
- Travaux RD 14 : les premiers travaux réalisés par le SIAEP devraient débuter en septembre. La CCLPA souhaite profiter de ces travaux pour se raccorder, ainsi que la maison sise à côté, commune de Serviès, au réseau d'assainissement collectif de la commune.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Fin de la séance : 23h

Le Maire, Raymond GARDELLE Le Secrétaire de séance, Alain BENAZECH

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr